

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 12 février 2019 - Délibération n° BC2019/01/06**Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°2019-06 RELATIF AU TRAITEMENT ET A LA VALORISATION DES CARTONS ISSUS DE LA COLLECTE EN REGIE ET EN DECHETERIE INTERCOMMUNALE**

L'an deux mille dix-neuf, le 12 février, à dix-huit heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie, commune d'Ahun, sur la convocation en date du 06 février 2019, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. AUBERT – BUSSIERE – DUGAY – GAUDY – GRENOUILLET – LAGRANGE – PACAUD – TRUNDE et Mmes BATTUT – DEFEMME – DUMEYNIÉ – LAPORTE et SPRINGER.

Etaient excusés :

M. DESLOGES - LAINE – MARTINEZ – RABETEAU et Mme JOUANNETAUD.

Vote à scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
25	13	13			
Votes pour	Votes contre	Abstentions	Blanc	Nul	Refus de vote
13	-	-	-	-	-

La déchèterie intercommunale de Masbaraud-Mérignat, permet la collecte des cartons issus du territoire. De plus, la collectivité a également équipé certains professionnels de bacs spécifiques pour la collecte des déchets, dont elle organise le vidage en régie. Enfin, deux colonnes aériennes destinées à la collecte des cartons des professionnels de la ville de Bourgueuf viennent récemment d'être mises en place, pour une période-test. Après collecte, la collectivité achemine en régie les produits collectés jusqu'au site de traitement. Afin de confier, d'une part le traitement (tri et mise en balles) des matériaux, d'autre part leur valorisation, la Communauté de Communes a lancé une consultation directe par marché public auprès de prestataires-cibles. Le marché n°2019-06 serait conclu pour une durée de 10 mois à compter du 1^{er} mars 2019.

Le prestataire retenu devra s'engager à réaliser trimestriellement la déclaration auprès de la plateforme « CITEO emballages » à la rubrique « repreneurs », dans la mesure où la Communauté de Communes a signé une convention de partenariat avec CITEO.

Le critère retenu pour le jugement des offres est le prix (100%) ; l'offre économiquement la plus avantageuse est ainsi appréciée sur la base du coût exprimé en euros Hors Taxes.

La consultation a pris fin le vendredi 11 janvier 2019 à 11h00.

Après avoir pris connaissance de l'analyse comparative des offres selon le critère annoncé, distribuée et présentée en séance et avoir débattu, les membres du bureau :

- Attribuent le marché n°2019-06 au traitement et à la valorisation des cartons issus de la collecte en régie et en déchèterie intercommunale à l'entreprise SUEZ SV CHARENTES LIMOUSIN pour un coût de traitement fixé à 30€ HT/Tonne et un coût de reprise fixé à 60€ HT/Tonne.
- Autorisent le Président à notifier le marché et à signer tout document afférent à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 13/02/2019

Reçu en préfecture le 13/02/2019

Affiché le

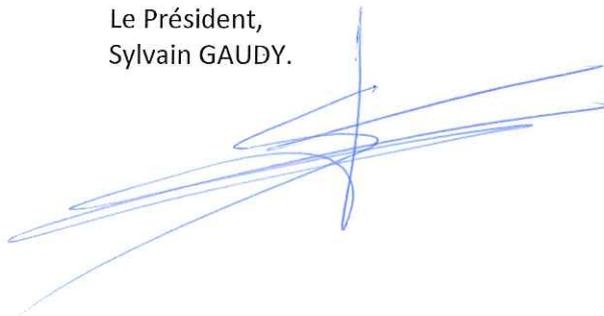
SLO

ID : 023-200067189-20190212-BC20190106-DE

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a complex, somewhat abstract shape. The signature is positioned to the right of the text 'Le Président, Sylvain GAUDY.'